

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collègue échevinal, dans sa séance en date de ce jour, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion de la coupe scolaire qui aura lieu le vendredi 12 juin 2015 à Helmsange :

## Stationnement interdit

Le vendredi 12 juin 2015 de 08.00 à 16.00 heures, le stationnement est interdit sur le parking aménagé près des terrains de tennis dans la rue de l'Alzette à Helmsange.

## ARRET (B,2a)

Le vendredi 12 juin 2015 de 14.00 à 16.00 heures, les conducteurs circulant sur les voies énumérées ci-dessous doivent, aux croisements, bifurcations et jonctions avec les voies désignées, marquer l'arrêt et céder le passage aux conducteurs de véhicules qui circulent dans les deux sens sur celles-ci :

- Rue des Nations Unies, le long de l'immeuble numéro 17, aux véhicules circulant dans la rue de l'Alzette,
- Rue des Nations Unies, à la sortie du parking aménagé près du hall sportif le long de l'immeuble numéro 11, aux véhicules circulant dans la rue des Nations Unies,
- Rue Paul Elvinger, aux véhicules circulant dans la rue de l'Alzette.

Walferdange, le 22 mai 2015.

Le Secrétaire,



John Trauden

Le Bourgmestre,



Guy Arendt